

FICHE ACTION N°14

Développer les actions de coopération, notamment avec les territoires ayant engagé une transition écologique, sociale et économique

19.3 – Préparation et mise en œuvre des actions de coopération du Groupe d'Action Locale

Date d'effet : Mars 2018

AXE 4: Innover dans la mise en œuvre du programme et dans les actions de coopération

G/ Coopérer, Animer, Communiquer et Evaluer

Plus largement, cette fiche action transversale se rattache à l'ensemble des orientations et des objectifs de la programmation

Type et description des opérations

Le Pays du Bocage souhaite faire de l'innovation la spécificité de sa stratégie LEADER. La coopération est un moyen d'ouvrir le territoire à de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes et de favoriser l'émergence de projets innovants. Le Pays du Bocage et ses partenaires souhaitent donc promouvoir les actions de coopération autour des thèmes de l'innovation économique, sociale et environnementale dans les zones rurales.

Plusieurs pistes de coopérations sont d'ores et déjà identifiées avec des GALs espagnols et suédois pour des projets transnationaux, et avec deux GALs bas-normands qui ont manifesté leur intérêt à travers des lettres d'intention. D'autre part, les 4 Pays Ornaïens souhaitent mutualiser des moyens pour construire et développer des projets de coopération.

Enfin, le Pays cherchera à s'inscrire au sein d'un groupe « territoires en transition » afin de mener des réflexions prospectives sur l'avenir des espaces ruraux et la place de l'innovation dans le développement durable. Ces réflexions prospectives s'appuieront sur les retours d'expériences et les pratiques d'autres territoires étrangers ayant placé l'innovation au cœur de leur stratégie.

Le GAL soutiendra les actions de coopération issues des pistes identifiées ci-dessus et étudiera d'autres pistes en cours de programmation.

Seront soutenues les actions suivantes :

- L'échange d'expériences et le partage d'initiatives exemplaires,
- L'élaboration et la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans les orientations stratégiques du GAL du Pays du Bocage,
- Le soutien au développement de méthodologies nouvelles pour les territoires ruraux (réseaux locaux, initiatives citoyennes...).

Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention

Liens avec d'autres réglementations

Bénéficiaires

GIP, Syndicats mixtes
Communes, EPCI et autres Etablissements publics
Associations
Chambres consulaires
Micro et petites entreprises au sens communautaire
Coopératives et sociétés coopératives
Exploitants agricoles individuels à titre principal ou secondaire affiliés MSA, personnes morales exerçant une activité agricole

Dépenses éligibles (coûts admissibles)

❖ Dépenses matérielles pour tous porteurs de projets et tous types d'opérations

- Travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de modernisation
- Acquisition, livraison et installation de mobilier
- Acquisition, livraison et installation d'équipements matériels (matériel informatique, bureautique, technique, matériel d'exposition, équipement sportif, ludique, domotique, matériel roulant)

❖ Dépenses immatérielles pour tous porteurs de projets et pour tous types d'opérations

- Etudes (stratégiques, de besoins, de faisabilité, de programmation)
- Acquisition et installation de logiciels et d'applications numériques
- Prestations extérieures (conseil, expertise, ingénierie, animation, coordination)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre
- Frais d'interprètes et de traductions
- Frais de communication/promotion (signalétique, supports, site internet, application numérique, location de salle, frais de réception)
- Frais de personnel directement liés à l'opération (salaires et charges)
- Frais de structure par application d'un forfait de 15% des salaires chargés
- Frais de stagiaires directement liés à l'opération (gratification de stage et charges)
- Frais d'hébergement, de déplacements et de restauration liés à l'opération

Conditions d'admissibilité

Sans objet

Éléments concernant la sélection des opérations :

Actions permettant la mise en œuvre innovante d'un projet de coopération (mise en réseau, supports et outils innovants, partenariats...)

Montants et taux d'aides applicable

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

Taux maximum d'aide publique : 80%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

Taux maximum d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Informations spécifiques à la fiche-action

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de projets de coopération : 5
- Nombre de GALs impliqués : 10
- Nombre de bénéficiaires directs : 10

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail mené avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL